

**RAPPORT DU PRESIDENT  
DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ASSISTANT D'ADMINISTRATION DE L'AVIATION CIVILE  
DE CLASSE SUPERIEURE**

**ANNEE 2016**

L'examen professionnel pour l'avancement au grade d'assistant d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, au titre de l'année 2016, a été ouvert par arrêté du 12 janvier 2016, paru au JO le 14 janvier 2016, afin de pourvoir 6 postes offerts au titre de l'année 2016.

**I – Composition du jury**

- Président : Gwendal BONIZEC (attaché principal d'administration de l'Etat),
- Membres : Nadine KLEIN (attachée d'administration de l'Etat), Patrick QUINCIEU (attaché principal d'administration de l'Etat), Sébastien VOINOT (attaché principal d'administration de l'Etat).

**II – Règlement du concours**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 10 juin 2013 fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programme des examens professionnels pour l'avancement respectif aux grades d'assistant(e) d'administration de l'aviation civile de classe supérieure et de classe exceptionnelle, l'admission à cet examen professionnel comporte une épreuve orale, qui consiste en un entretien avec le jury d'une durée de vingt-cinq minutes visant à apprécier la personnalité et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation, et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle, qu'il doit remettre au service organisateur au plus tard le 23 septembre 2016 à 16 h 30.

Pour conduire l'épreuve orale d'admission, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle d'une durée de dix minutes, le jury dispose du dossier constitué par le candidat.

Au cours de cette épreuve, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives propres à l'administration ou à l'établissement dans lequel il exerce ses fonctions. Seul l'entretien donne lieu à notation.

A l'issue de l'épreuve orale, le jury établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats retenus.

### III – Déroulement des épreuves

#### A/ Epreuve orale d'amission

L'épreuve orale de 25 minutes débute par une présentation de 10 minutes par le candidat. Les 15 minutes restantes sont consacrées à un entretien avec le jury.

15 candidats étaient inscrits pour 6 postes. Un candidat ne s'est pas présenté à l'épreuve.

L'épreuve orale a été organisée les mardi 11 et mercredi 12 octobre 2016.

#### B/ Les caractéristiques de l'épreuve

L'épreuve orale comporte deux temps : l'exposé du candidat et l'entretien avec le jury.

**L'exposé de 10 minutes du candidat.** Cet exposé lance l'épreuve orale, il est donc essentiel pour les candidats de bien s'y préparer. Le jury attend des candidats une présentation la plus dynamique possible et une capacité à mettre en avant un parcours professionnel témoignant de l'acquisition de compétences et de capitalisation d'expériences, au-delà du simple énoncé des postes occupés.

Il faut pour cela que le candidat puisse prendre une forme de recul sur ce qui est attendu de lui et se poser un certain nombre de questions dans le cadre de sa préparation : comment mettre en avant mon parcours, les compétences professionnelles acquises, les environnements et problématiques abordés ? Quel plan retenir ? Comment présenter mon propos clairement en dix minutes et marquer l'importance de certaines expériences sur le plan professionnel ?

Le jury va considérer que le candidat a eu du temps pour préparer cette partie de l'entretien. Une présentation très maîtrisée (gestion du temps, gestion du stress, clarté du propos, capacité à capter l'attention, etc.) est un réel atout et présente l'avantage de mettre en confiance le candidat pour la suite de l'entretien. A l'inverse, un exposé manifestement peu préparé, peu structuré ou hésitant est de nature à déstabiliser le candidat, tout comme le jury.

Le jury ne peut que vivement recommander aux candidats le plus grand soin dans la préparation de cette présentation et le recours à des formations le cas échéant (méthodologie, prise de parole, gestion du stress).

**L'entretien de 15 minutes qui suit** consiste en un entretien avec le jury.

Le point de départ de cet entretien et des questions qui sont posées ensuite est toujours le parcours professionnel du candidat. L'entretien se base également sur l'examen du dossier RAEP et, dans une certaine mesure, de l'exposé de 10 minutes qui ouvre l'épreuve orale.

Le candidat ne doit cependant pas s'attendre à un simple questionnaire sur les différentes fonctions tenues. Il s'agit pour le jury d'évaluer les connaissances générales du candidat sur son environnement professionnel, sa compréhension, et au-delà, sa culture générale administrative de la DGAC et de Météo France.

Là aussi, quand la question s'y prête, une forme de recul sera appréciée par le jury, démontrant la capacité du candidat à mesurer les enjeux associés aux fonctions occupées et aux environnements abordés. Le jury ne peut qu'inviter les candidats à s'appuyer sur les supports de communication internes (revues, sites intranet, etc.) de la DGAC et de Météo France pour aider à cette compréhension.

### C/ Observations sur les prestations des candidats

Le jury remarque que les candidats reçus sont ceux qui, pour la plupart, ont très bien maîtrisé leur exposé de 10 minutes, aussi bien en termes de temps (entre 9'30 et 10'15) qu'en termes de forme (structure de l'exposé, annonce du plan, vocabulaire, attitude générale, maîtrise du stress...).

En ce qui concerne le déroulement des entretiens, tous les candidats reçus ont démontré également une bonne maîtrise des connaissances générales, une capacité à structurer leurs réponses, une forme d'ouverture d'esprit et une capacité à prendre « de la hauteur » sur leurs parcours et les environnements professionnels rencontrés.

Les candidats qui n'ont pas été reçus ont plutôt rencontré des difficultés sur les points suivants : maîtrise du temps et clarté du plan de l'exposé, fébrilité de certaines réponses faisant appel à des connaissances sur l'environnement professionnel, absence de curiosité sur les domaines professionnels plus éloignés de leur environnement direct (en particulier des autres directions), connaissances trop partielles des missions de la DGAC et de ses enjeux actuels.

Encore une fois, le jury invite les candidats à se documenter, au-delà de la connaissance de leur environnement professionnel direct : une connaissance générale des missions de toutes les directions et service de la DGAC et de Météo France est un minimum requis pour ce concours d'assistant de classe supérieure, de même qu'une connaissance des enjeux actuels de la DGAC et de Météo France.

Des points ont pu être également perdus en raison d'une attitude globale non adaptée à l'exercice : un excès de confiance déplacée ou une attitude trop désinvolte sont rarement perçus positivement par le jury.

Ce type d'épreuve peut être une source de stress pour le candidat. Même si la présence de stress ne sera jamais jugée défavorablement en soi par le jury, un stress trop important le jour de l'épreuve est de nature à perturber le candidat, lui faire perdre ses moyens et le mettre en difficulté. Il est vivement recommandé aux candidats de suivre, en tant que de besoin, les formations de gestion du stress pour aborder le plus sereinement l'épreuve orale.

Enfin, il faut que chacun garde à l'esprit que le nombre des postes offerts à l'examen limite le nombre de candidats retenus. Encore que ce ratio de 6 postes pour 14 candidats soit d'un très bon niveau. Certains candidats ont réalisé des prestations tout à fait convenables, mais n'ont pu malheureusement figurer sur la liste des reçus. Le jury encourage vivement ces candidats à ne pas se démobiliser et à retenter l'épreuve l'année suivante.

En ce qui concerne les notes attribuées lors de cette épreuve, la plupart des candidats ont obtenu des notes correctes et encourageantes. Les notes sont comprises entre 18 et 11 et la moyenne générale est de 14,28

#### IV / Admission

La réunion du jury s'est tenue le mercredi 12 octobre 2016. Le jury a établi par ordre alphabétique, la liste des 6 candidats retenus. Les notes des candidats retenus étaient comprises entre 18 et 15.

#### V / Le débriefing

Quelques jours après les résultats, le jury a reçu individuellement les candidats qui souhaitent obtenir des précisions sur la qualité de leur prestation lors de l'épreuve. Pour un candidat ne pouvant se déplacer, cet entretien a été effectué par téléphone. Cette excellente initiative pour les candidats a permis au jury de leur rappeler les grandes lignes de ce qui vient d'être écrit dans ce rapport et évidemment de personnaliser les réponses. Ces échanges, sereins, entre candidats et jury, sont d'excellents moyens pour mieux comprendre l'exercice, le « désacraliser » et construire la réussite du candidat pour les prochaines épreuves.

Enfin, le jury remercie grandement la division du recrutement du bureau SDP/1 de la sous-direction des personnels pour sa totale disponibilité et souligne sa grande efficacité qui a été démontrée dans la préparation de l'ensemble des rendez-vous que constitue l'organisation d'une épreuve et d'un jury d'examen professionnel.

Le Président du jury  
Gwendal BONIZEC